

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 8 septembre 2017

Tous les conseillers sont présents.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 1^{er} juin 2017 ne fait l'objet d'aucune remarque et est validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire apporte des précisions quant au déroulement des élections sénatoriales du 24 septembre 2017 :

- l'absence d'une personne désignée titulaire devra être dûment justifiée et pour un motif valable,
- les suppléants suppléeront dans l'ordre de leur désignation.

Les différents sujets à l'ordre du jour sont abordés :

► **Modification n° 2 du PLU : validation des avis émis par les administrations sur le projet afin de préparer l'enquête publique**

La modification du PLU porte sur la demande de classement de la zone d'activité artisanale (scierie) en zone UB (classée actuellement en UY) et intègre également quelques modifications :

- hauteur des murs entre propriétés et le long des voies publiques : proposition acceptée par les administrations,
- débords des toits en pignon des habitations.

La demande relative au débordement des toitures en pignon des habitations n'a pas été validée intégralement par l'UDAP : dans le rayon des 500 mètres autour de la tour, zone protégée, aucun débord de toit ne sera accepté. Par contre, en dehors de ce périmètre, les débords de toits pourront être acceptés.

Le conseil municipal devant se prononcer sur la possibilité des débords de toits en pignon des habitations en dehors du périmètre protégé du château, émet, à l'unanimité, un avis favorable.

Monsieur le Maire rappelle succinctement la procédure à venir :

- information du public 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et durant celle-ci, nomination d'un commissaire enquêteur par le tribunal administratif, délai d'un mois pour que le commissaire rende son rapport en préfecture puis nouveau délai d'un mois avant validation du nouveau PLU.

Il conviendra également de sécuriser la liaison piétonne entre la future structure dédiée à la petite enfance et le groupe scolaire situé de l'autre côté de la RN5.

► **Révision des baux des pâturages communaux**

Arrivés à terme, les baux ruraux font l'objet d'une nouvelle négociation concernant les prix et les surfaces concernées. La commission de révision propose de diminuer les surfaces prises en comptes pour le calcul en retirant les surfaces non exploitables et propose d'augmenter la valeur des locations.

- communaux de Californie d'une vingtaine d'hectares loués à Monsieur DOLE François :

Suite à renseignements pris auprès d'un notaire et de la chambre d'agriculture du Jura, il s'avère que l'activité pratiquée sur le communal de Californie n'est plus agricole mais commerciale, l'exploitant valorisant un fonds de commerce. Il convient donc d'établir un bail commercial.

L'intéressé ne s'étant pas présenté à l'invitation qui lui a été adressée pour établir ce nouveau bail, ce dernier a été avisé par courrier d'une proposition d'augmentation du prix à hauteur de 199,62 € par hectare et par an (selon les références des tarifs préfectoraux applicables sur le 1^{er} plateau).

Monsieur le Maire propose de négocier ce prix à 150 € minimum.

→ **Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.**

- communaux de 18 ha environ loués à l'EARL GINDRE

La commission de révision des baux propose de porter le prix de la location de 25,80 € à 40 €/ha/an

- communaux de 3,70 ha loués à l'ACCA de Montrond : parties boisées

La commission de révision des baux propose de porter le prix de la location de 12,04 € à 25 €/ha/an

- communaux de 2,70 ha loués au GAEC ROUSSEAU

La commission de révision des baux propose de porter le prix de la location de 25,80 € à 40 €/ha/an et de retirer de la base du calcul la surface inexploitable occupée par des épines.

- communaux loués à Pierre PERRARD : parties boisées

La commission de révision des baux propose de porter le prix de la location de 12,04 € à 25 €/ha/an

→ Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à ces 4 propositions tarifaires

- communal loué à Mme JOURDANT Claudie : 1,50 ha situés en bas du château

Ce terrain est à l'abandon et aucun preneur potentiel ne s'est manifesté.

Le devenir de ce terrain est évoqué. Deux options sont alors présentées :

- 1. remise en location au prix de 40 €/ha/an,
- 2. boisement du terrain compte tenu de sa qualité jugée par l'ONF convenir à une production sylvicole. Il conviendra alors de se rapprocher de l'ONF pour choisir les essences les plus adaptées. Le rapport moyen annuel d'une plantation étant de 120 €/ha/an.

→ Le conseil municipal émet un avis favorable, moins une abstention, à la deuxième option.

► ETUDE DE DEVIS

- choix d'un maître d'œuvre pour la réfection de la rue Louis Pergaud

Deux devis sont présentés :

Proposition établie par le SIDEC : 8 564 € et devis du cabinet de géomètres COLIN : 14 960 € (hors taxes)

Une nouvelle rencontre avec ces intervenants sera programmée afin que soit précisé le contenu exact des prestations de chacun et rediscuter les propositions de prix.

- devis VALLET Matériel

Un devis a été demandé pour installer une tôle de protection de l'arrivée d'eau dans le hall de la superette.

2 options sont proposées : 1. mise en place d'une tôle lourde de 99 kg : 379,80 € HT

2. mise en place d'une tôle plus légère en aluminium : 472 € HT.

-- >L'option 2 est retenue.

- devis entreprise Eco-énergie

Lors des travaux de désembouage effectués par l'entreprise Eco-énergie dans les appartements loués rue des Croix Neuves, un dysfonctionnement a été constaté dans l'un des appartements. Le montant des travaux proposés s'élève à 382,26 €. La personne locataire ne réglant pas les loyers, les travaux ne seront pas engagés.

► Sécurité liée à la circulation à l'intérieur du village : courriers reçus

. Par courrier, Monsieur BUSI Serge relate les problèmes de sécurité liés à la circulation qu'il observe en particulier rue de la Vouivre et souhaiterait que des dispositions soient prises et notamment l'installation de ralentisseurs.

. Par courrier du 29/06/2017, une demande de modification de la vitesse à 70 Km/heure avant l'entrée dans le village a été adressée à la DIR-Est. En réponse, celle-ci nous propose d'adresser à la Direction Départementale des Territoires (DDT) une demande de modification des limites d'agglomération et mentionne que les frais d'installation des panneaux seront à la charge de la commune. Elle préconise également de réduire la largeur de la chaussée à 6,5 mètres au lieu des 7 mètres actuels.

Après débat, il est décidé, d'étudier les possibilités suivantes, en lien avec la DDT et la DIR-Est :

- mise en place de zones de rétrécissements aux deux entrées du village,
- installation dans le village le long de la nationale d'un ou deux feux (passage au rouge lors de vitesse excessive),
- installation d'un ralentisseur rue de la Mouthe suite aux constats de vitesse excessive à proximité de l'école,
- étudier les actions qui pourraient être mises en place rue de la Vouivre et rue du Château Fort.

Il conviendra également de sensibiliser une nouvelle fois les habitants de Montrond au respect de la vitesse dans le village.

► Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire porte à notre connaissance :

- qu'un plan de zonage de l'assainissement est consultable en mairie (utile lors de travaux qui pourraient être effectués à proximité des canalisations),
- qu'un rendez-vous a été fixé le 18 septembre 2017 avec Monsieur CATTIN, représentant la Comtoise MLS, afin d'étudier les modalités de résiliation à l'amiable du bail reconduit tacitement pour 3 ans depuis avril 2017.

- incidents survenus lors de la location de la salle des fêtes :

A deux reprises, lors de la location de la salle des fêtes, des dysfonctionnements, qui ont concerné les toilettes et la chambre froide, sont survenus.

Compte tenu de ces désagréments, il est décidé de faire une remise aux personnes ayant loués d'un montant égal à 50% du prix des deux locations concernées.

Après l'intervention d'un professionnel frigoriste qui a procédé au nettoyage de la chambre froide, celle-ci devrait fonctionner correctement.

→ après échanges entre les membres du conseil, il s'avère qu'une réflexion est nécessaire quant aux investissements à prévoir pour la remise en état de la salle des fêtes dont les installations de 25 ans présentent des signes évidents de faiblesse : appareils de la cuisine, toilettes, huisseries, chauffage,....

- locations de la salle des fêtes :

Sylvain RIETMANN évoque les problèmes survenus lors de la succession de locations ne laissant quelques fois pas le temps de remettre la salle en ordre ou bien ne permettant pas aux loueurs de disposer de suffisamment de temps pour organiser la salle préalablement aux festivités prévues.

→ il est convenu qu'il est donc nécessaire de mettre en place une nouvelle organisation.